

Campagne CSQ pour une éducation publique de
qualité, juste et égalitaire

Du rapport Parent à la démocratisation sélective de notre système d'éducation



Mémoire FEC (CSQ)
Avril 2008

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	3
Les principaux constats	5
<i>Constats sur notre système d'éducation</i>	<i>5</i>
<i>Constats socioéconomiques et culturels</i>	<i>9</i>
<i>Constats professionnels</i>	<i>10</i>
Nos priorités	12
<i>Revaloriser la profession enseignante</i>	<i>12</i>
<i>Réaffirmer le rôle du système d'éducation publique : socialisation, accessibilité et égalité des chances</i>	<i>12</i>
<i>Agir sur tous les déterminants de la réussite : scolaires, géographiques, culturels et socioéconomiques</i>	<i>13</i>
Conclusion	15
Références	16

Introduction

Il a beaucoup été question, ces derniers jours, de la performance de l'école secondaire ainsi que des moyens à prendre pour améliorer les aspects qui laissent le plus à désirer. Au niveau supérieur, les cégeps sont pour leur part restés discrets. Cela ne veut pas dire que les collèges de la province n'ont pas leur lot de problèmes, comme en témoignent les taux de diplomation très bas. Le ministre de l'Éducation et la Fédération des cégeps misent sur les plans de réussite pour rehausser les taux de diplomation alors que les syndicats d'enseignants manifestent le plus grand scepticisme face à ces projets.

Réginald Sorel, Jacques Legault et Normand Picard,
« Cégeps en détresse », *Le Devoir*, 2 novembre 2000.

L'introduction de cette lettre ouverte des trois fédérations du collégial de la CSQ, parue le 2 novembre 2000 dans *Le Devoir*, résume bien les débats qui ont traversé notre système d'éducation depuis plusieurs années. On y retrouve certains enjeux liés à l'école secondaire (décrochage, sélection et échec) ainsi que ceux liés plus directement au cégep en termes de diplomation. Ces constats sur notre système d'éducation et les parcours scolaires des jeunes du Québec ont donc déjà fait l'objet de discussions au milieu des années 90, à l'occasion de la Commission des États généraux sur l'éducation. Des recommandations furent alors émises afin que l'accessibilité aux études se traduise par la diplomation, notamment pour les jeunes issus des milieux défavorisés. On fit, par la suite, largement appel aux projets sur la réussite scolaire pour résoudre les problèmes soulevés.

Dans le cadre de la campagne CSQ pour une éducation publique de qualité, juste et égalitaire plus de dix ans après ces recommandations et compte tenu des efforts importants du personnel des établissements d'éducation, il nous semble pertinent de nous interroger sur l'impact de ces pratiques. Pour cela, les objectifs de départ, contenus dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, le rapport Parent de 1963, serviront de point de comparaison. Ce rapport demeure en effet une référence pour le système d'éducation québécois pour lequel une triple mission était énoncée : donner à chacun la possibilité de s'instruire, rendre accessible à chacun les études les mieux adaptées à ses aptitudes et à ses goûts et préparer les individus à la vie en société. De manière plus détaillée, cette triple mission était résumée de la manière suivante :

Le système d'enseignement doit, dans les sociétés modernes, poursuivre une triple fin : 1) mettre à la portée de tous, **sans distinction de croyance, d'origine raciale, de culture, de milieu social, d'âge, de sexe, de santé physique ou d'aptitudes mentales, un enseignement de bonne qualité et répondant à la diversité des besoins**; 2) permettre à chacun de poursuivre ses études dans le domaine qui répond le mieux à ses aptitudes, à ses goûts et à ses intérêts, jusqu'au niveau le plus avancé qu'il lui est possible d'atteindre et de bénéficier ainsi de tout ce qui peut contribuer à son plein épanouissement; 3) préparer toute la jeunesse à la vie en société, c'est-à-dire à gagner sa vie par un travail utile, à assumer intelligemment toutes ses responsabilités sociales dans l'égalité et la liberté, et offrir aux adultes les plus grandes possibilités de perfectionnement. Cette obligation pour chaque nation d'assurer l'éducation de ses citoyens est contenue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et dans la Déclaration des droits de l'enfant (1959).

Rapport de la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1963, vol.1, p.83.

Il s'agissait alors de rompre avec une vision élitiste de la société et avec des pratiques d'éducation largement dominées par le privé, en l'occurrence le clergé. Les valeurs contenues dans le rapport Parent avaient pour corollaire un financement public et une prise de décision démocratique quant aux grandes orientations de notre système d'éducation.

La notion de démocratisation, que l'on relie souvent avec raison au rapport Parent, ne se résume donc pas à l'augmentation de la fréquentation scolaire. Il s'agit d'une accessibilité qui visait à faire abstraction de l'origine sociale et des caractéristiques personnelles, mais également d'un système d'éducation qui permette, en plus du libre choix quant à la formation, un accès à la culture générale qui favorise elle-même la socialisation. On remettait ainsi à l'école une certaine responsabilité quant à la réduction des inégalités sociales.

La Commission des États généraux sur l'éducation avait déjà permis de soulever un certain nombre de paradoxes quant à l'accroissement de l'accès à la scolarisation, d'un côté, et à l'importance du décrochage, de l'autre. La démocratisation quantitative de notre système d'éducation a en effet entraîné son lot de problèmes quant à la multiplication et à la diversification des effectifs scolaires¹. Elle n'a pas permis, autant que l'on aurait pu le souhaiter, de favoriser l'égalité des chances; au contraire, notre système d'éducation semble être de plus en plus sélectif. Cette situation, qui n'est pas propre au Québec,² a été qualifiée de crise de la scolarisation de masse³. À la suite du rapport Parent, nous aurions donc assisté à une démocratisation sélective de notre système d'éducation. Le constat, selon lequel l'augmentation de l'accès aux études n'a pas été suffisante pour rendre notre système public plus juste, nous invite maintenant à rendre les conditions d'apprentissage et d'encadrement plus égalitaires.

Avant de présenter les trois grands axes de priorités pour notre Fédération concernant la réaffirmation de notre système d'éducation publique, la nécessité d'intervenir sur tous les déterminants de la réussite et la revalorisation de la profession enseignante, revenons d'abord sur les principaux constats mentionnés ci-dessus.

¹ Sur la démocratisation voir : Sandrine Garcia et Franck Poupeau, « Le mesure de la « démocratisation » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 149, septembre 2003, p.74-87.

² Simon Field, *En finir avec l'échec scolaire. Dix mesures pour une éducation équitable*, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Paris, 2007.

1. Les principaux constats

1.1 Constats sur notre système d'éducation

Accès, diplomation, réussite et décrochage

La mise en place du système d'éducation, tel que nous le connaissons aujourd'hui, a permis une véritable rupture avec la situation qui prévalait auparavant. Les nouvelles institutions d'enseignement, que sont notamment la polyvalente et le cégep, ont réussi en quelques années seulement à accueillir un nombre de plus en plus important de jeunes Québécois. L'effectif des cégeps est ainsi passé de 35 964 à 160 235 étudiantes et étudiants entre 1968 et 2004. L'accès aux études collégiales est passé de 16 % en 1961, avant la création du cégep, à 59,6 % en 2005-2006. Le taux d'accès à l'université, qui était de 7 % dans les années 60, a grimpé jusqu'à 42 % en 2006-2007 pour les études de baccalauréat.

Si l'on ne cesse pas de reprendre ces données, surtout au sein du réseau collégial qui fête ses 40 ans et qui est périodiquement remis en question, les débats entourant les États généraux sur l'éducation des années 90 ont bien montré qu'elles n'étaient qu'une facette de la réalité. Le décrochage ainsi que les inégalités quant à l'accès à la diplomation doivent en effet être dénoncés. Cela d'autant plus que, comme le montre le tableau 1, la situation ne tend pas à s'améliorer depuis la fin des États généraux en 1996. Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires a diminué. Le taux de diplomation pour les études collégiales a, quant à lui, très peu augmenté. De 38.2 % en 1995, il est passé à 39.7 % en 2003, pour redescendre à 39.5 % en 2005.

Tableau 1 : Taux d'obtention du diplôme au Québec (en %)⁴

	1975 –1976	1995-1996	2004-2005
Diplôme d'études secondaires	57	88.3	86.4
Diplôme d'études collégiales	21	38.2	39.5
Baccalauréat	14.9	29	30.2
Aucun diplôme	43	11.8	14.7

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), *Indicateurs de l'éducation*, édition 2007.

Alors que les sociétés modernes demandent un niveau de qualification de plus en plus élevé pour intégrer le marché du travail (plus de 40 % des emplois au Québec en 2006 étaient occupés par des individus possédant un diplôme d'études postsecondaires)⁵, l'échec scolaire ne peut qu'être

³ Christian Laval, « Les deux crises de l'éducation », *Revue du MAUSS*, no 28, 2006, p. 96-115.

⁴ Ce niveau de scolarisation n'est pas celui de l'ensemble de la population tel qu'il est observé au recensement et qui résulte notamment du passé de toutes les générations en cause. La scolarisation mesurée ici est celle des personnes qui sortent actuellement du système scolaire; c'est aussi la représentation de ce que deviendrait l'état général de la scolarisation si les conditions actuelles se maintenaient indéfiniment.

⁵ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), *Indicateurs de l'éducation*, édition 2007. Disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/indic07/index.htm>

vu comme un enjeu social. Le fait qu'environ un jeune sur quatre de moins de 20 ans quitte l'école sans avoir obtenu de diplôme d'études secondaires est en soi dramatique. En 2004-2005, le taux de réussite au collégial demeure lui aussi préoccupant, alors qu'environ 28 % des étudiantes et des étudiants ne réussissent pas leur formation préuniversitaire et 38 % leur formation technique⁶.

Ces données sont d'autant plus préoccupantes qu'elles ne touchent pas de manière uniforme toutes les catégories de la population. Plusieurs inégalités, que le rapport Parent visait à corriger, relevant de l'origine sociale, de la situation géographique, du sexe ou encore de l'origine culturelle persistent. Les inégalités relatives au **sexe**, les filles réussissant mieux que les garçons, semblent fortement attirer l'attention ces dernières années malgré le fait que les constats sur cette question ne sont pas nouveaux. Des moyens de mieux faire réussir les garçons sont, avec raison, recherchés. Sur cette question, le fait que les filles se retrouvent dans des filières moins rémunératrices que les garçons mériterait peut-être d'être mieux étudié.

Concernant **l'origine culturelle**, on sait que les jeunes de certaines communautés culturelles sont largement défavorisés. La forte hausse de l'immigration nécessite que l'on s'attarde à ces phénomènes. Notons également que parmi la population québécoise de 25 ans et plus, on observe qu'il y a moins de jeunes de langue maternelle francophone (14.2 %) titulaires d'un baccalauréat que de jeunes qui ont l'anglais (23.1 %) ou une autre langue (21.6 %) comme langue maternelle⁷.

En ce qui concerne les **facteurs géographiques**, il a par exemple été démontré que « les étudiants qui vivent à une distance à parcourir qui dépasse un rayon de 80 kilomètres de l'école sont défavorisés sur le plan de l'accès à l'enseignement postsecondaire⁸ ».

Enfin, comme le montrent les tableaux 2 et 3, on ne saurait faire abstraction des inégalités quant à **l'origine sociale**. Ce facteur de réussite déterminant semble pourtant relativement peu pris en considération actuellement. Quoi qu'il en soit, les étudiantes et les étudiants plus défavorisés sur les plans économique et culturel ont moins de chance de réussir leurs études postsecondaires.

Tableau 2 : Taux de fréquentation d'études collégiales et universitaires chez les 18-24 ans, par classe de revenu des parents en 2001, Québec

Classe de revenu	Études collégiales	Études universitaires	Autre occupation	Total
Moins de 25 000 \$	35 %	18 %	47 %	100 %
25 000 \$ à 49 999 \$	52 %	13 %	35 %	100 %
50 000 \$ à 74 999 \$	48 %	22 %	30 %	100 %
75 000 \$ à 99 999 \$	48 %	40 %	12 %	100 %
Plus de 100 000 \$	50 %	37 %	13 %	100 %

Source : Rapport sur l'accès à l'éducation, Gouvernement du Québec, 2005, p.90.

⁶ *Ibid.*

⁷ Yves Nobert, *Données sociales du Québec*, Institut de la statistique du Québec, édition 2005, p.94

⁸ Patrice de Broucker, *Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (CPRN), Ottawa, 2005, p.34.

Tableau 3 : Taux de fréquentation d'études collégiales et universitaires chez les 18-24 ans, selon le niveau de scolarité des parents en 2001, Québec

Scolarité des parents ayant le niveau le plus élevé	Études collégiales	Études universitaires	Autre occupation	Total
Études secondaires au moins	46 %	14 %	40 %	100 %
Certificat ou diplôme du collégial	51 %	25 %	24 %	100 %
Grade universitaire	44 %	46 %	10 %	100 %

Source : Rapport sur l'accès à l'éducation, Gouvernement du Québec, 2005, p.91.

Au lendemain des États généraux sur l'éducation, le gouvernement du Québec s'était fixé l'objectif d'atteindre 60 % de diplomation en 2010 au collégial. Force nous est de constater que ce noble objectif ne sera pas atteint. Des ressources financières ont pourtant été injectées à partir de 2000 (7,4 millions de dollars) dans le réseau des cégeps pour mettre en place des plans de réussite. Toutefois, une partie de ces sommes a parfois servi à financer les infrastructures. Les autres ordres d'enseignement ont également été soutenus, mais les inégalités quant à l'accès à la diplomation demeurent importantes.

Au collégial, plusieurs questions mériteraient d'être posées au regard des constats que nous venons de dresser. Le gouvernement accorde-t-il suffisamment de ressources aux centres d'aide, aux cours de mise à niveau ou encore aux sessions d'accueil et d'intégration qui visent à soutenir les élèves en difficulté? N'est-il pas paradoxal de constater l'alourdissement de la charge de travail des enseignantes et des enseignants tout en voulant améliorer la réussite?

Les résultats d'une récente étude du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM)⁹, qui rappelle l'impact de la moyenne générale du secondaire dans la réussite au collégial, invitent également à s'interroger sur les espaces d'intervention à privilégier et sur la pertinence des plans de réussite. Si ces résultats peuvent aider à indiquer qui a le plus besoin de soutien en arrivant au cégep, ils nous indiquent aussi qu'il est indispensable d'agir avant l'entrée au collégial, à l'intérieur et à l'extérieur des établissements scolaires. Cela est d'autant plus vrai que la pression à la réussite pourrait avoir eu comme tendance de favoriser le passage au collégial d'élèves ne possédant pas tous les acquis nécessaires à la poursuite d'études postsecondaires. Les récentes modifications au Règlement sur le régime des études québécoises (RREC) abaissent d'ailleurs explicitement les conditions d'admission au collégial.

Sélection, compétition et financement inadéquat

La démocratisation de l'éducation, au Québec comme dans les autres pays occidentaux, a permis à toutes et à tous d'avoir accès à l'école. La diversité des origines sociales et culturelles ainsi que l'accès à l'éducation aux élèves avec des besoins particuliers ne pouvaient avoir comme conséquence qu'une diversification des effectifs. Cette dernière pose néanmoins des problèmes pédagogiques inédits pour les enseignantes et les enseignants¹⁰. Nous y reviendrons dans notre

⁹ Michèle Gingras et Ronald Terril, *Passage secondaire-collégial. Caractéristiques étudiantes et rendement scolaire*. Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), Montréal, 2006.

¹⁰ Claude Lessard, « La scolarisation, du déterminisme triomphant à l'égalitarisme stratégique », *Traité des problèmes sociaux*, Québec, IQRC, 1994, p. 817-842.

partie sur les constats professionnels. La diversification semble également avoir entraîné une différenciation sociale croissante entre les établissements, notamment dans les écoles secondaires montréalaises. L'école publique ouvrant ses portes à tous, les parents auraient tendance à envoyer leurs enfants dans des écoles privées qui sélectionnent leurs élèves. Réaction face à la démocratisation et la diversification?

Environ un élève sur cinq fréquente aujourd'hui le secondaire privé au Québec. À Montréal, c'est un élève sur quatre. On constate également que les élèves issus des familles les mieux nanties sont surreprésentés dans ces établissements. L'école publique se voit donc retirer une partie de ses meilleurs élèves. Le plus troublant, c'est que le gouvernement du Québec offre à ces établissements privés une subvention par élève qui représente environ 60 % du financement accordé aux établissements publics pour leur fonctionnement. Cela représente 47,7 % du budget de ces écoles privées! Face à cette concurrence encouragée par l'État, les écoles publiques ont, elles aussi, multiplié les projets sélectifs. Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a pris position dans ce débat en réclamant l'accès à tous à des projets particuliers.

Qu'en est-il au collégial? Les effectifs des collèges privés ont plutôt tendance à diminuer. Ils sont passés de 8 % à 7,24 % de l'ensemble des inscrits à l'enseignement collégial entre 1999 et 2005. Cependant, ces collèges privés sont davantage financés par les fonds publics que les écoles privées de niveau secondaire. En 2005, comme l'illustre le tableau 3, c'est 55,7 % du budget de ces collèges qui provenait de subventions publiques.

Tableau 4 : Provenance de l'ensemble des revenus de fonctionnement des établissements publics et privés subventionnés en 2003-2004, Québec

	Subvention gouvernementale	Taxe scolaire	Frais de scolarité	Autres sources	Total
Écoles publiques	77,3 %	14 %	-	8,7 %	100 %
Écoles privées subventionnées	47,7 %	-	27,9 %	24,4 %	100 %
Cégeps	86,5 %	-	3,10 %	10,4 %	100 %
Collèges privés subventionnés	55,7 %	-	29,8 %	14,5 %	100 %

Source : Thomas Boudreau, *Les modes de financement de l'éducation*, présenté à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, juin 2007, p.36.

L'existence d'établissements privés semble donc avoir moins d'impact sur les établissements publics au collégial qu'au secondaire. La sélection, qui existe pour certains programmes dans les cégeps, pourrait sans doute en partie expliquer cette différence. Néanmoins, le financement par l'État de plus de la moitié des budgets des collèges privés, que l'on pourrait alors hésiter à qualifier de privé, est contraire aux objectifs de notre système d'éducation. Ces pratiques défavorisent l'intégration sociale et l'accès à une même éducation indépendamment des origines sociales. Quelle cohésion sociale pouvons-nous espérer pour l'avenir dans un système éducatif aussi sélectif? En créant des écoles de bons élèves, en moyenne plus riches (économiquement et culturellement), le système d'éducation défavorise les plus défavorisés de notre société. Les

différences de niveau constatées par les enseignantes et les enseignants de cégep ne sont pas étonnantes compte tenu de la situation qui existe au secondaire.

Avec la démocratisation, la société a demandé aux établissements scolaires d'en faire plus en répondant à la multiplication des besoins particuliers. Si on demande plus à l'éducation, il faut en donner plus. Or, le financement de l'éducation a plutôt tendance à se privatiser lui aussi. L'augmentation des frais de scolarité, des frais afférents à partir du primaire et des crédits d'impôts pour les régimes enregistrés d'épargne études, en sont quelques exemples. La multiplication des fondations en est un autre. D'ailleurs, plus une école sélectionne de bons élèves, plus elle a de chance d'avoir des élèves issus de familles riches, mieux sa fondation se portera, plus elle pourra soutenir ses bons élèves, etc. Le financement public tend lui aussi à diminuer comme le montre le tableau 4.

Tableau 5 : Le financement des cégeps en quelques chiffres

Évolution des dépenses publiques consacrées aux cégeps et à l'éducation

- ❖ Part du PIB consacré à l'éducation 1981-2006 : de 9,3 % à 7,5 %
- ❖ Part des dépenses en éducation dans le budget du Québec 1992-2007 : 29,2 % à 25,2 %
- ❖ Dépenses par étudiant de cégep en dollars constants 1990-2006 : 9 337 dollars à 8 984 dollars
- ❖ Réductions budgétaires dans les cégeps entre 1990 et 2000 : 265 millions
- ❖ Besoins annuels récurrents estimés par la Fédération des cégeps en 2005 : 305 millions

Les constats que nous venons d'effectuer viennent contredire certains discours sur la réussite. Les ressources financières consacrées spécifiquement à cette question sont les bienvenues, mais il ne faudrait pas de l'autre côté diminuer les ressources dans leur ensemble et favoriser la sélection et la compétition, nocives à la réussite du plus grand nombre.

1.2 Constats socioéconomiques et culturels

On ne peut s'interroger sur notre système d'éducation sans nous arrêter quelques instants sur l'environnement économique, social et culturel dans lequel il évolue et duquel il est nécessairement tributaire. Ainsi, l'augmentation des inégalités sociales,¹¹ la fragmentation et l'intensification du travail, mais également l'obsolescence des formations et la baisse démographique, sont tous des éléments qui ont eu un impact négatif sur la réussite du plus grand nombre. Comment demander à l'école de réduire les inégalités si celles-ci augmentent en même temps au sein de la population active? Comment demander aux parents de soutenir davantage leurs enfants dans leurs apprentissages scolaires s'ils s'appauvrissent ou s'épuisent physiquement ou psychologiquement en travaillant? Dans un contexte de restrictions budgétaires, la baisse démographique et la transformation des besoins du marché du travail posent d'importants défis en termes d'accessibilité et créent d'énormes pressions sur les enseignantes et les enseignants.

¹¹ Stéphane Crespo, *L'inégalité de revenu au Québec 1979-2004*, Institut de la Statistique du Québec, 2006.

De nombreux éléments soulevés ci-dessus recourent la question des valeurs mises de l'avant par notre société. L'éducation a en effet connu une transformation de sens. D'émancipation intellectuelle à efficience économique, de socialisation à hyperindividualisation du rapport pédagogique, le rôle que la société semble donner à l'école a changé¹². Nous le soulignons déjà en 2000 en affirmant que : « Productivité, performance, satisfaction du client, efficacité, compétition sont devenues les mots clés de l'éducation¹³. » L'école du rapport Parent comme institution susceptible de transformer la société est aujourd'hui présentée comme un service individuel dans un marché compétitif. Cette vision utilitariste se traduit de différentes manières. Dans les cégeps, l'approche client, les attaques contre la formation générale et le développement de la formation continue en sont des symptômes importants. Concernant la formation continue, l'augmentation du financement d'Emploi-Québec aux dépens de celui du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la réduction drastique de l'offre de formation générale aux adultes, la multiplication des Attestations d'études collégiales (AEC) illustrent bien nos propos¹⁴.

1.3 Constats professionnels

Au cours de l'automne 2006, une vaste consultation sur la profession enseignante s'est déroulée dans tous les cégeps de la province à l'instigation d'un comité paritaire formé par les trois fédérations syndicales regroupant les enseignantes et enseignants de cégep et le comité patronal de négociation des collèges. Nous ne reprendrons pas ici tous les éléments contenus dans ce document même si ces derniers constituent un portrait complet sur les constats professionnels. Nous nous contenterons d'en relever les grandes lignes. Les impacts des réformes des années 90 sur la charge de travail des enseignantes et des enseignants, mais également les conséquences de la diversification des effectifs, de l'implantation des nouvelles technologies et de la baisse démographique sont analysés dans ce document.

En ce qui a trait à **la population étudiante**, l'évolution des valeurs de notre société par rapport à l'éducation a entraîné un changement majeur dans le comportement et le rapport aux études des jeunes Québécoises et Québécois. Les étudiantes et les étudiants se considèrent davantage comme *des usagers* de l'éducation. La diversification de la population étudiante a également eu un impact notable. Toutes les activités de l'enseignement proprement dit sont affectées par des difficultés découlant d'un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants présentant des handicaps psychologiques, psychiatriques ou physiques, d'un manque d'autonomie, de motivation et d'une préparation inadéquate aux études supérieures; la gestion de classe devient de plus en plus envahissante. Enfin, dans certains collèges, on craint beaucoup l'arrivée des étudiantes et étudiants de la Réforme du primaire-secondaire.

Le renouvellement massif du personnel enseignant s'exerce dans des contextes variables et souvent difficiles : manque de ressources pour assurer le transfert d'expertise et d'intégration professionnelle; difficulté de recruter des enseignantes et des enseignants ou de conserver les candidates et les candidats, notamment dans certaines disciplines techniques spécialisées ou en

¹² Claude Lessard, « La scolarisation, du déterminisme triomphant à l'égalitarisme stratégique ».

¹³ Réginald Sorel, Jacques Legault et Normand Picard, « Cégeps en détresse », *Le Devoir*, 2 novembre 2000.

¹⁴ Colette Bérubé et Gaétan Baudet, *La formation continue dans les cégeps depuis 1990 : Individus et entreprises dans la relation formation-emploi*. Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, 2004.

région. L'instabilité des équipes rend difficile et essoufflante l'exécution de nombreuses activités collectives.

Le sous-financement du secteur public complique et entrave la pratique enseignante. Que l'on pense au manque de ressources techniques pour les ateliers et laboratoires, pour les divers services liés à l'informatique, au manque de ressources professionnelles directes aux élèves et aux enseignantes et enseignants, aux pénuries de personnel dans les établissements de stage, notamment dans le milieu hospitalier. Dans les collèges en région, le mode de financement fait en sorte qu'une baisse démographique constante entraîne une baisse importante des ressources, tant financières qu'humaines et matérielles.

La compétition entre les établissements devient féroce et fait en sorte que les établissements se positionnent en mode de croissance permanente. Un programme, désormais, doit être modifié sur une base récurrente soit pour assurer sa survie, soit dans le seul but de permettre aux recruteurs du collège de mentionner le fait que celui-ci a été renouvelé ou mis à jour. Les principes qui constituent l'assise de l'approche programme sont assujettis à celui de la rentabilité financière du programme. Son organisation pédagogique se fait maintenant dans un but de promotion!

Au regard du **perfectionnement** et des **technologies** (TIC), plusieurs enseignantes et enseignants notent, entre autres, le manque important de temps et de ressources.

Les administrations délèguent également aux départements de plus en plus de tâches de gestion. **L'alourdissement du travail administratif** donne le sentiment de reléguer le travail d'enseignement au second plan alors que les paramètres de la charge individuelle de travail sont loin de prendre en compte l'ensemble des tâches désormais dévolues aux enseignantes et aux enseignants.

Les pressions pour augmenter la réussite, conjuguées aux compressions budgétaires, aux nouveaux besoins des cégeps et à la baisse des effectifs étudiants se sont traduites par un alourdissement de la charge de travail des enseignantes et des enseignants. Ces pressions ont parfois également entraîné une perte d'autonomie professionnelle.

La (sur)valorisation des « innovations » pédagogiques ou organisationnelles n'a pas permis d'atteindre les objectifs de diplomation fixés par le gouvernement du Québec il y a dix ans. Plutôt que de rechercher à innover sans s'interroger suffisamment sur le sens profond des nouvelles actions posées, notre système d'éducation devrait peut-être revenir aux fondements qui l'ont fait naître.

2 Nos priorités

La création des polyvalentes et des cégeps a permis de donner accès aux études postsecondaires à de plus en plus de Québécoises et de Québécois depuis le début des années 60. Cependant, par rapport aux grands objectifs du rapport Parent, les constats présentés ci-dessus invitent les acteurs du réseau de l'éducation, mais surtout l'État québécois, à agir.

Nos priorités se présentent donc en trois volets. Il s'agit tout d'abord, selon nous, d'intervenir directement sur les structures de notre système d'éducation. Pour cela, nous proposons de réaffirmer son rôle fondamental : accessibilité, intégration sociale et égalité des chances. Il s'agira donc de renforcer le caractère public et gratuit des établissements scolaires québécois. Cependant, comme nous l'avons constaté, il ne suffit pas de rendre accessible des institutions publiques d'éducation pour favoriser la réussite du plus grand nombre. Des interventions plus ciblées pour soutenir celles et ceux qui en ont le plus besoin dans les établissements scolaires, mais également en dehors de ces derniers, sont nécessaires afin d'agir sur l'ensemble des déterminants de la réussite (scolaires, géographiques, culturels et socioéconomiques). Enfin, la revalorisation de la profession enseignante, notamment la reconnaissance du travail réalisé au quotidien, nous apparaît indispensable pour permettre aux enseignantes et aux enseignants de mieux soutenir les étudiantes et les étudiants. Pour chacune de ces priorités, quelques propositions sont formulées ci-dessous.

Priorité 1 : Réaffirmer le rôle du système d'éducation publique : socialisation, accessibilité et égalité des chances

1. Afin de réaffirmer le rôle du système d'éducation publique, la FEC (CSQ) propose :
 - a) d'offrir une solide éducation à toutes et à tous, en privilégiant les interventions en faveur de la petite enfance et l'instruction de base; **
 - b) de diminuer progressivement les frais de scolarité et les frais afférents afin que soit assurée une réelle gratuité scolaire;
 - c) que les crédits d'impôt et les autres moyens de soutenir le financement privé de l'éducation publique soient dénoncés;
 - d) de mettre progressivement fin au financement public des écoles et des collèges privés tout en les intégrant graduellement au secteur public;
 - e) de limiter l'orientation précoce en filières et classes de niveau et de reporter la sélection par les résultats; **
 - f) de tenir compte de la diversité de la population étudiante et de permettre l'inclusion des migrants; **
 - g) d'orienter les ressources vers les élèves et les régions qui en ont le plus besoin. **

** Dans : Simon Field, *En finir avec l'échec scolaire. Dix mesures pour une éducation équitable*, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Paris, 2007.

Priorité 2 : Agir sur tous les déterminants de la réussite : scolaires, géographiques, culturels et socioéconomiques

Déterminants socioéconomiques

2. La FEC (CSQ) propose de s'attaquer aux inégalités, à mesure qu'elles s'accroissent à partir de la petite enfance, en intervenant de façon précoce pour offrir aux enfants des familles à plus faibles revenus des programmes en matière d'enseignement, de santé et de mesures sociales visant à favoriser un développement qui améliorera, en bout de ligne, leurs perspectives de réussite.***
3. La FEC (CSQ) propose de réévaluer les critères utilisés pour déterminer les besoins, pour faire en sorte que les étudiants issus des familles à revenus peu élevés reçoivent une plus large part des aides financières.***

Déterminants scolaires

4. La FEC (CSQ) propose de :
 - a) repérer ceux qui prennent du retard à l'école et leur apporter une aide systématique; **
 - b) mettre en place plus de programmes d'alternance travail-études, dans le respect des conditions de travail du personnel des collèges. ****
 - c) financer adéquatement l'offre de formation aux adultes et offrir de la formation à temps partiel, des cours à la carte hors programme tenant compte de la reconnaissance de l'expérience acquise en emploi.

Déterminants géographiques

5. La FEC (CSQ) réaffirme l'importance de soutenir l'offre de formation dans tous les cégeps du Québec.
6. La FEC (CSQ) se montre ouverte à l'idée de créer un panier régional de programmes sous certaines conditions : ****
 - a) que les membres du personnel syndiqué des collèges participent à l'élaboration et à la répartition de ce panier régional de programmes ;
 - b) que les programmes préuniversitaires soient maintenus dans tous les cégeps ;
 - c) que les membres du personnel syndiqué soient protégés si un programme est déplacé d'un cégep à l'autre, y compris le personnel à statut précaire.

*** Dans : Patrice de Broucker, *Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (CPRN), Ottawa, 2005.

** Dans : Simon Field, *En finir avec l'échec scolaire. Dix mesures pour une éducation équitable*, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Paris, 2007.

**** Mémoire présenté par la CSQ en mai 2004 dans le cadre du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial.

7. La FEC (CSQ) se montre ouverte au maintien et au développement de créneaux particuliers dans certains domaines afin d'éviter de mettre en concurrence les centres urbains et les régions périphériques. ****

Déterminants culturels

8. La FEC (CSQ) poursuit sa dénonciation de l'approche client et d'une vision utilitariste de l'éducation et ses revendications en faveur du rôle social des cégeps comme lieu d'intégration sociale, de transmission d'une culture générale et comme moteur de la vie régionale.
9. La FEC (CSQ) valorise le renforcement des sources d'accès au savoir autres que scolaires telles que bibliothèques et maisons de la culture.

Priorité 3 : Revaloriser la profession enseignante

10. Que la reconnaissance et le respect des enseignantes et des enseignants par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les directions des cégeps et la population et le maintien de la qualité des services, constituent des priorités, notamment lors de la prochaine ronde de négociation.*
11. Que la valorisation de la profession enseignante passe par l'ajout de ressources financières destinées à l'enseignement et au perfectionnement et par l'amélioration des conditions de travail des membres précaires, y compris celles et ceux de la formation continue.

* Adoptée, 18^e Congrès de la FEC, juin 2007

Conclusion

Le projet d'accessibilité, de socialisation et d'égalité des chances, comme il avait été pensé dans le rapport Parent, ne s'est donc réalisé que partiellement. La démocratisation de notre système d'éducation se révèle aujourd'hui sélective. Face à ce constat et au nouveau rôle que semble assigner notre société à l'école, comment ne pas comprendre le désarroi de certains jeunes par rapport à celle-ci? Les difficultés rencontrées, et déjà constatées lors des États généraux sur l'éducation, ont donné lieu à de multiples débats et propositions pour des interventions dans les établissements. Tous les remous que nous avons connus concernant la réforme en éducation au primaire et au secondaire, mais également au collégial, en sont la preuve. On pourrait toutefois se demander si ces débats et ces réformes ne cachent pas une illusion qui viserait à remplacer le changement d'ordre social par un changement d'ordre pédagogique qui ne fait pas ses preuves?

Le système d'éducation, tel que pensé dans le rapport Parent, doit participer à la réduction des inégalités sociales. Or, une action ciblée uniquement dans le milieu de l'éducation ne pourra pas être satisfaisante à cause des déterminants sociaux de la réussite scolaire. C'est bien pour cela qu'il nous apparaît nécessaire de réaffirmer les liens qui existent entre certaines revendications sociales et nos conditions d'enseignement.

Pour parvenir à respecter les visées du rapport Parent, il est donc indispensable de mieux allouer les ressources afin, d'une part, de soutenir davantage les établissements d'éducation publique et leur personnel et, d'autre part, de mieux répartir les richesses au sein de la société québécoise. Cela permettra alors de favoriser réellement la réussite du plus grand nombre. Une réforme des politiques fiscales et des politiques sociales plus généreuses en ce qui a trait au logement social, au soutien aux chômeurs et aux travailleuses et travailleurs à faibles revenus devraient, par exemple, être envisagées. Enfin, les facteurs qui influencent la réussite scolaire étant multiples et relativement complexes à déterminer, des interventions sur l'ensemble de ces facteurs doivent être envisagées. Les déterminants géographiques et culturels ne sauraient en effet être ignorés.

Références

Bérubé Colette et Gaétan Baudet, *La formation continue dans les cégeps depuis 1990 : Individus et entreprises dans la relation formation-emploi*, Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, 2004.

Crespo Stéphane, *L'inégalité de revenu au Québec 1979-2004*, Institut de la Statistique du Québec, 2006.

De Broucker Patrice, *Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus*. Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (CPRN), Ottawa, 2005.

Field Simon, *En finir avec l'échec scolaire. Dix mesures pour une éducation équitable*, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Paris, 2007.

Garcia Sandrine et Franck Poupeau, « Le mesure de la « démocratisation » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 149, septembre 2003, p.74-87.

Gingras Michèle et Ronald Terril, *Passage secondaire-collégial. Caractéristiques étudiantes et rendement scolaire*, Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), Montréal, 2006.

Laval Christian, « Les deux crises de l'éducation », *Revue du MAUSS*, no 28, 2006, p. 96-115.

Lessard Claude, « La scolarisation, du déterminisme triomphant à l'égalitarisme stratégique », *Traité des problèmes sociaux*, Québec, IQRC, 1994, p. 817-842.

Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS), *Indicateurs de l'éducation*. Disponible en ligne à l'adresse suivante, édition 2007 : <http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/indic07/index.htm>

Nobert Yves, *Données sociales du Québec*, Institut de la statistique du Québec, Québec, édition 2005.

Sorel Réginald, Jacques Legault et Normand Picard, « Cégeps en détresse », *Le Devoir*, 2 novembre 2000.